

Le comité entreprend l'examen de la dette publique.

JOHN LANGTON, ECR., est présent et interrogé.

285. *Par l'honorable Sir A. T. Galt.*—VEUILLEZ nous dire quels sont les items particuliers qui forment les "créances des provinces" et les "dettes des provinces," figurant dans l'état de la position financière au 1er juillet 1861 et au 1er juillet 1870.—Les "créances des provinces" au 1er juillet 1867, se composait de ce qui suit :—

Fonds de revenu des écoles de grammaire.....	\$ 18,167 65	
Balances des crédits ouverts.....	225,547 38	
Porté au crédit d'Ontario.....		\$ 243,715 03
Palais de Justice, B.-C.....	\$ 4,061 20	
District criminel de Montréal.....	3,912 05	
Balances des crédits ouverts.....	107,133 73	
Porté au crédit de Québec.....		115,106 98
Nouvelle-Ecosse, excédant de la dette autorisée sur la dette réelle.....		1,260,527 30
Nouveau-Brunswick, do do do		953,943 61
		<u>2,573,292 92</u>
Les sommes dues par les provinces, au 1er juillet 1867, se composait de la dette d'Ontario et de Québec, en sus de \$62,500,000, savoir :—.....		10,045,533 63
Les "créances de provinces, au 1er juillet 1870, se composait comme suit :—		
Ontario et Québec, compte de subvention.....	(a) {	5,372,410 38
Comptes spéciaux, Québec et Ontario.....		381,535 68
Nouvelle-Ecosse, excédant de la dette autorisée sur la dette réelle.....		467,151 33
do moins, payé à compte de la subvention.....		3,061 93
		<u>6,224,159 22</u>
Les "dettes des provinces," au 1er juillet 1870, se composaient comme suit :—		
Province du Canada, compte de la dette.....		10,504,355 49
do d'Ontario.....	(a) {	3,447,348 20
do de Québec.....		2,510,231 78
do du Nouveau-Brunswick, compte de la dette.....		575,298 29
do de la Nouvelle-Ecosse, compte indéterminé.....(b)		156,349 81
		<u>\$17,193,583 67</u>

(a) Relativement à Québec et Ontario, nous savons quel montant est dû aux deux provinces collectivement, mais nous ne savons pas encore ce qui doit être payé à Ontario et ce qui doit l'être à Québec. Il y a aussi des recettes et déboursés qui doivent être portés à d'anciens comptes dans les livres de l'ancienne province du Canada, mais qui ont été déclarés, par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, former partie de l'actif d'Ontario et Québec. Jusqu'à ce que l'arbitrage soit terminé, nous ne pouvons savoir comment ces comptes doivent être partagés, et en conséquence nous les tenons sous le titre général de "comptes spéciaux d'Ontario et Québec." A l'égard de ces comptes qui s'élevaient en total, au 1er juillet 1870, à \$5,753,946.06, nous payons à Ontario et Québec les sommes dont elles peuvent avoir besoin de temps à autre. Jusqu'à juillet 1870, nous leurs avons payé \$5,957,580 08, ou environ \$200,000 de plus que ce qui leur était dû d'après nos livres; mais il faudra revoir tout ce compte.

(b) Pour la raison que beaucoup des billets de la Nouvelle-Ecosse n'auront jamais à être remboursés, et que beaucoup des déposants aux banques d'épargne ne réclameront jamais leurs